

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 01

PERSONNEL COMMUNAL
CREATION DE POSTES

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant les effectifs du personnel de la mairie de Marguerittes et les rencontres organisées avec les agents dans le cadre de la notation annuelle de décembre 2006, la municipalité souhaite la création de 2 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2007 ; cela porterait à 3, le nombre de postes disponibles d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, se déclare favorable à la création de 2 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2007.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 02

FONDS
INTERMINISTRIEL DE
PREVENTION DE LA
DELINQUANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La préfecture du Gard a transmis à la mairie, une circulaire relative au fonds interministériel de prévention de la délinquance ; il est indiqué que l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 "prévention de la délinquance" crée un fonds interministériel de prévention de la délinquance dont le montant des crédits affectés à la délégation du Gard s'élève à 558.702 euros pour l'année 2007.

L'Etat a décidé de recenser les actions qui pourraient être soutenues financièrement par l'intermédiaire de ce fonds et qui devront respecter les trois points fondamentaux suivants :

- les actions financées doivent porter prioritairement sur la prise en charge directe des personnes et des familles aux comportements préjudiciables,
- les actions proposées doivent être en cohérence avec la politique départementale menée par les soins de la préfecture,
- le taux maximum de subvention au titre du FDIR ne peut excéder 80 %.

Compte tenu des pistes de réflexion proposées dans la circulaire préfectorale, notamment en matière de "prévention situationnelle", la municipalité propose de solliciter une participation financière sur le thème de l'installation de dispositifs de vidéosurveillance.

En effet, considérant les difficultés rencontrées les années précédentes et le début d'activité de la piscine en juin 2007, la municipalité a décidé de faire appel à une entreprise privée pour installer un système de

vidéosurveillance pendant les 2 mois d'ouverture de la piscine au public. Cela consiste en l'installation de :

- 4 caméras
- 1 enregistreur numérique
- 1 écran plat
- câblage, connectique, petites fournitures.

L'ensemble, pour un coût de 1.614,60 euros TTC financé sur l'exercice 2007.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, se déclare favorable pour solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 03

**DEMANDE DE
SUBVENTION DE
L'ECOLE MATERNELLE
PEYROUSE**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Mme MARQUIS, directrice de l'école maternelle de Peyrouse, demande l'aide financière de la commune pour le financement d'une unité centrale volée le 13 juin 2007 ; le coût de cet achat peut être estimé à 600 € TTC.

La municipalité souhaite apporter une réponse favorable et propose une subvention exceptionnelle de 600 euros à verser à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Peyrouse.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, se déclare favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 600 euros à la coopérative de l'école maternelle de Peyrouse (financement sur l'exercice 2007).

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 04

AÏKIDO MARGUERITTES

DEMANDE DE

SUBVENTION

EXCEPTIONNELLE

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

L'association "Aïkido Marguerittes" a transmis en mairie une demande d'aide exceptionnelle pour financer le bilan déficitaire de la journée portes ouvertes d'aïkido organisée le 14 avril 2007.

Les membres des commissions réunies le 18 juillet ont suggéré que l'éventuelle participation de la commune aux diverses activités associatives soit conditionnée à la présentation préalable d'un dossier répondant à un certain nombre de règles (à déterminer).

La municipalité propose le vote d'une subvention exceptionnelle de 500 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 21 voix "pour" et 3 voix "contre" (M. VIDAL, Mmes SERILO et BOUDIN [pouvoir à M. VIDAL]), décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association "Aïkido Marguerittes" – exercice 2007.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 05

MARGUERITTES GRS
DEMANDE DE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERELO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le Président de Marguerittes GRS a sollicité, par courrier, une subvention exceptionnelle pour la réalisation de justaucorps destinés aux 30 gymnastes de la section compétition.

Après examen de la demande, la municipalité propose une subvention exceptionnelle de 1.000 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 21 voix "pour" et 3 voix "contre" (M. VIDAL, Mmes SERELO et BOUDIN [pouvoir à M. VIDAL]), décide de verser une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association "Marguerittes GRS" – exercice 2007.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 06

DEUXIEME
MODIFICATION DU P.A.Z.
DE LA Z.A.C. DU T.E.C.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

En 2004, la commune de Marguerittes a lancé une procédure pour modifier une seconde fois le plan d'aménagement de zone de la Z.A.C. du T.E.C. ; cela concernait d'une part un changement d'article relatif aux installations classées et d'autre part une redéfinition des voiries en fonction du découpage des lots à la demande. Les différentes étapes d'une telle modification ont été les suivantes :

- décision 20/01/2004 du Tribunal Administratif de Montpellier de nommer le commissaire enquêteur
- courrier du 31/01/2004 aux personnes publiques associées
- arrêté municipal du 09/02/2004 prescrivant l'enquête publique du 26/02 au 29/03/2004,
- publication dans les journaux les 11/02/2004 et 02/03/2004
- certificat du 29/03/2004 attestant de d'affichage de l'arrêté
- dossier d'enquête publique contenant le rapport de présentation, les plans avant et après du P.A.Z.
- registre d'enquête publique ne contenant aucune observation
- rapport favorable du commissaire enquêteur reçu le 31/03/2004
- délibération du 31/03/2004 approuvant le rapport du commissaire enquêteur, transmise à la préfecture le 08/04/2004

La Direction de l'Equpeement a demandé à la ville de Marguerittes de bien vouloir faire confirmer cette approbation par le Conseil Municipal en utilisant la formulation suivante "**approuver la 2^{ème} modification du P.A.Z. de la Z.A.C. du T.E.C. telle qu'elle est annexée à la présente**" au lieu de la phrase utilisée le 31/03/2004 "approuver le rapport du commissaire enquêteur".

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la 2^{ème} modification du P.A.Z. de la Z.A.C. du T.E.C. telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération, accompagnée du dossier, sera transmise au préfet et affichée pendant un mois en mairie ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément à l'article R. 123-25. La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

Le P.A.Z. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Marguerittes et à la préfecture du Gard aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES**

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 07

Z.A.C. DU T.E.C.
ACHAT DES TERRAINS
PAPIN
COMPLEMENT

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 26 juillet 2006, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'extension de la Z.A.C. et les acquisitions de terrains appartenant à M. Papin pour une contenance de 30.614 m². Or, considérant la configuration des parcelles et des besoins communaux, l'achat concerne une surface de 32.245 m² entraînant une modification du prix qui passe de 244.966,69 euros à 259.928,52 euros.

L'opération se présente comme suit :

cadastre	"ancienne" surface	prix au m ²	"nouvelle" surface	prix du terrain
BT 37	2 639	6 €	2 639	15 834.00
BT 46	1 117	9,23 €	1 117	10 309.91
BT 47	6 186	9,23 €	6 186	57 096.78
BT 48 (partie)	6 000	9,23 €	6 586	60 788.78
BT 52 (partie)	10 000	9,23 €	11 035	101 853.05
BX 27	4 682	3 €	4 682	14 046.00
TOTAL	30 624 m²		32 245 m²	259 928.52 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se déclarer favorable à la modification apportée :

- aux surfaces à acquérir qui passent de 30.624 m² à 32.245 m²,
- au prix qui passe de 244.966,69 euros à 259.928,52 euros.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 08

ENQUETE PUBLIQUE
"NIM'TOUT TERRAIN"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le 13 juin 2007, la préfecture du Gard a transmis en mairie le dossier **d'enquête publique** relatif :

- à la demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par la S.A.R.L. "Nîm'Tout Terrain" et,
- à la demande d'agrément. Cela concerne l'exploitation d'un dépôt de véhicules hors d'usage avec récupération de pièces détachées dont le siège social est fixé 234 chemin bas de Marguerittes (derrière l'Intermarché).

L'enquête publique se déroulera du 9 juillet au 10 août 2007 inclus.

La préfecture précise dans son courrier que le Conseil Municipal devra délibérer sur cette affaire, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête et elle invite l'assemblée municipale à examiner cette affaire dans les meilleurs délais, sans attendre la fin de l'enquête.

ELÉMENTS EXTRAITS DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Historique –

La S.A.R.L. "Nîm'tout terrain" est implantée depuis février 2005 dans la zone d'activités et artisanale de Peyrouse. Elle est spécialisée dans :

- l'achat, la vente et la réparation de véhicules tout terrain,
- la vente de pièces détachées,

- la récupération de 4x4 hors d'usage,
- la dépollution de 4x4 hors d'usage.

L'exercice de cette dernière activité nécessite des installations spécifiques pouvant générer des nuisances et des risques pour l'environnement et pour les populations avoisinantes.

Objectif du dossier –

- mettre en relief les exigences réglementaires applicables en fonction de la liste des installations classées pour la protection de l'environnement.
- demander l'agrément requis comme "démolisseur" dans le cadre de l'arrêté interministériel du 15 mars 2005 relatif à l'agrément des exploitants des installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage.

Engagement –

Afin de se mettre en conformité vis-à-vis des exigences de l'article 2 de l'arrêté du 15/03/2005, la S.A.R.L. s'engage à mettre en place le plan d'actions défini dans l'analyse de conformité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare favorable au projet faisant l'objet de cette enquête publique.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 09

DECLASSEMENT
ANCIENNE ROUTE DE
NIMES
ENQUETE PUBLIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 31 janvier 2007, le Conseil Municipal se déclarait favorable au déclassement dans le domaine privé puis à la cession de l'emprise de l'ancienne route de Nîmes (2.772 m²) située dans le lotissement Hermès, zone d'activité de Peyrouse.

Pour déclasser, il est nécessaire d'organiser une enquête publique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare favorable au lancement de l'enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé, de l'ancienne route de Nîmes, située dans le lotissement Hermès, zone d'activité de Peyrouse.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 10

**ACHAT DE DEUX
TERRAINS CADASTRES
BP 34 ET BP 36**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

En 1999, la ville de Marguerittes a proposé à Madame BUISSON Madeleine l'achat de deux de ses propriétés ; il s'agit de deux terrains cadastrés BP 34 et BP 36 pour une contenance respective de 2.640 m² et 248 m², situés à "Peyrouse Ouest", à proximité de la salle polyvalente et du périmètre rapproché de protection de la station de captage.

Après notre rappel de 2005, cette affaire a enfin fait l'objet d'une réponse par la propriétaire, début juillet 2007 ; cette dernière a accepté l'offre d'achat de la ville, des parcelles BP 34 et 36 pour 2.640 m² et 248 m² au prix de 1,52 € par m², soit un total de 4.389,76 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de se déclarer favorable à ces acquisitions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 11

MARCHES NEGOCIES
EXTENSION DE LA SALLE
DES ARTS MARTIAUX

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre du projet d'extension de la salle des arts martiaux, un marché de travaux sur appel d'offres ouvert a été envoyé à publication le 30 avril 2007 (BOAMP, Midi Libre, le Moniteur). La commission d'appels d'offres s'est réunie les 23 et 31 mai 2007 ; lors de sa 2^{ème} session, sur les 11 lots du marché, elle a déclaré infructueux les lots 2, 5, 6 et 10 pour lesquels aucune offre n'a été reçue et attribué les autres lots pour le montant total de 293.159,51 € TTC.

Elle a donc relancé une procédure de marchés négociés en vertu de l'article 35 II, 3^{ème} alinéa du Code des Marchés Publics ; la C.A.O., réunie le 10/07/2007, après examen des dossiers reçus, a attribué tous les lots restants.

• lot 1 - gros œuvre – démolition/lamellé collé (173 420)		
• lot 2 – charpente métallique/bardage	Pelat	22 527.85
• lot 3 – couverture/étanchéité.....(34 684)		
• Lot 4 – cloisons/doublage(33 488)		
• Lot 5 –revêtement de sol	Vegésoise Bt	33 997.49
• Lot 6 –menuiserie métallique	Pelat	5 178.68
• Lot 7 – menuiseries bois..... (9 328.8)		
• Lot 8 – peinture..... (28 704)		
• Lot 9 – électricité/courants faibles..... (23 920)		
• Lot 10 – chauffage ventilation	R. Manivet	27 176.23
• Lot 11 – plomberie/sanitaires.....(14 352)		

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics négociés correspondant aux conclusions de la commission d'appels d'offres.

Le Maire

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :

19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 12

MEDIATHEQUE
COMPTE-RENDU 2006
DE LA SEGARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La Segard a transmis en mairie le compte-rendu annuel à la collectivité relatif à la construction de la médiathèque, au 31 décembre 2006. Ce document, qui vise à apporter toutes les informations pour suivre et gérer l'évolution de ce projet, doit être soumis au Conseil Municipal, conformément aux textes en vigueur.

La commune a souhaité la réalisation d'une médiathèque d'une surface d'environ 800 m² et de ses aménagements extérieurs estimés à 2.800 m² ; l'enveloppe financière, hors imprévus et actualisations, s'élève à 1.630.000 euros HT, valeur mars 2004.

La réalisation de cette opération a été confiée à la Segard dans le cadre d'une convention de mandat du 13 avril 2004 qui a été modifiée le 28 mars 2007 par le Conseil Municipal.

MARCHÉS D'ETUDES

Maîtrise d'œuvre – le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet JP DUVAL et le contrat a été signé le 07 septembre 2004.

Contrôle Technique – retenu : Qualiconsult pour 12.630 € HT.

Sécurité, Protection de la Santé – retenu : Bureau Veritas pour 6.720 € HT.

MARCHÉS DE TRAVAUX

Les 68 plis ont été analysés par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 11 octobre, le 27 octobre et le 21 novembre 2006 et qui a décidé d'attribuer les 13 lots :

Entreprise	Lot	Montant HT
Portal	Gros œuvre, façades, faïences	689 410.35
Mie	Etanchéité	48 724.80
Chartoire	Cloisons doublages	22 422.64
Fernandez	Menuiseries bois	31 987.50
Ducros	Menuiseries extérieures, vitrerie	123 107.12
Trequoise d'isolation	Faux plafonds acoustiques	24 151.80
Michelucci	Serrurerie	36 181.50
Roux peinture	Peinture, sols minces collés	22 099.50
Fraden	Génie climatique plomberie sanitaire	132 581.00
Electro industrie	Electricité - courants forts et faibles	65 147.00
Screg sud est	Voirie réseaux divers	78 448.56
Maniebat	Espaces verts	23 935.00
Sols méditerranée	Dallage extérieur en béton	22 912.30
Total des travaux HORS TAXE		1 321 109.07 HT
Total des travaux TAXE COMPRISE		1 580 046 TTC

La rémunération de la Segard est fixée à 5% du programme hors imprévus et actualisations, soit une somme de 93.962,91 € TTC.

Nota : le bilan prévisionnel, à ce jour, y compris les dépenses déjà réalisées, s'élève à 2.060.393,61 euros TTC, non compris les 279.804,20 € représentant le mobilier et l'informatique hors opération.

Au 31 décembre 2006,

- les dépenses payées par la Segard sont de 174.782,89 € TTC
- les acomptes versés par la commune sont de 192.727,38 € TTC

-
- le solde de trésorerie est donc de (au 31/12/06)..... 17.944,49 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, prend acte de l'état d'avancement de la mission, au 31 décembre 2006, confiée à la Segard.

Le Maire

République Française
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 JUILLET 2007

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

nombre de membres
présents :

19

nombre de membres
absents représentés :

5

nombre de membres
absents non représentés :

5

date de la convocation :
19 juillet 2007

OBJET :

N° 2007 / 07 / 13

**NIMES METROPOLE
PRESENTATION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS 2006**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, Denis BRUYERE, André CORRIEU, Vivian MAYOR (procuration à M. BRUYERE jusqu'à 19 H 09), Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND, Mme Jacqueline BATTE, MM Claude SCERRI, Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Géraldine CABRERA-MARTIN, Marie-Joseph DESCARPENTRIES, MM Gilbert GRIMAUD, Manuel BELMONTE, Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERILO.

Membres absents excusés, représentés : M. André DHIOS (pouvoir à M. PORTAL), Mmes Anne GUTHERZ (pouvoir à Mme CABRERA-MARTIN), Brigitte AGUILA (pouvoir à Mme BATTE), Nadège ARNAL (pouvoir à M. SCERRI), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membres absents non excusés, non représentés : Mme Sandrine MARTONE, MM Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI, Mme Hélène DHARREVILLE.

Secrétaire de séance : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Nîmes Métropole a présenté ses comptes administratifs en séance plénière, le 10 mai 2007 ; il convient que le Conseil Municipal puisse en avoir communication en séance publique.

La synthèse des chiffres fournis dans les comptes administratifs est la suivante :

- section de fonctionnement et d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
- BUDGET PRINCIPAL	93.843.517,20	103.401.161,94
- BUDGET EAU	13.60.414,42	21.321.874,34
- BUDGET ASSAINISSEMENT	173.598.533,37	200.254.835,15
- BUDGET TRANSPORTS	36.163.621,01	38.029.538,56

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la communication des comptes administratifs 2006 votés par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Le Maire